

Neuchâtel

Chef du Service des Sports
Rue du Cygne 8
2300 La Chaux-de-Fonds



Soutien aux fédérations			
Prestation	Public cible	Existe-t-il un soutien financier ? Quel est son montant ?	Quels sont les documents nécessaires ? Quelles sont les informations des fédérations ?
Concept Sports-Arts-Etudes/ Sports-Arts- Apprentissage	Élèves de l'enseignement obligatoire et postobligatoire	Non	Dossier complet demandé par l'école
Concept cantonal Sport-Elite	Élèves en études gymnasiales	Non	Dossier complet demandé par l'école
Soutien aux associations cantonales et clubs	Associations cantonales et clubs	Montant annuel en fonction du recensement par la LoRo-Sport NE	Effectif des membres et son évolution, activité déployée et comptes généraux de l'exercice précédent.
Soutien aux manifestations sportives	Associations cantonales et clubs	Calcul en fonction du budget par la LoRo-Sport NE	Dossier complet demandé par la LoRo-Sport-NE.
Soutien aux infrastructures sportives	Associations cantonales et clubs	Soutien est de maximum 20% du montant total des infrastructures sportives par la LoRo-Sport NE Soutien étatique possible selon l'art. 26 al. 1 de la LSport au travers du programme CISIC www.ne.ch/themes/sport-et-loisirs/infrastructures-sportives-du-canton-de-neuchatel	Infrastructures touchant la pratique sportive. La demande doit impérativement être faite avant le début des travaux. L'infrastructure doit être fixe.
Achat de matériels	Associations cantonales et clubs	Soutien est de maximum 20% du montant total des achats effectués. Soutien versé par la LoRo-Sport NE	Matériel indispensable à la pratique du sport, matériel régulièrement utilisé par plusieurs personnes. La demande doit impérativement être faite avant l'achat du matériel. Le matériel doit appartenir aux clubs/ associations
Soutien aux Centres Régionaux de Performance (CRP)	CRP	Calcul en fonction de divers critères par la LoRo-Sport NE	Dossier complet demandé par la LoRo-Sport NE

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
Prestations financières	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Contribution financière en fonction des critères émis par la Commission	Soutien annuel	L'athlète (sport individuel)	22.05.26 ou 08.11.26	Commission LoRo-Sport Neuchâtel 2035 Corcelles-Cormondrèche +41 79 471 31 46 info@lorosportne.ch	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Dossier comprenant une lettre de motivation de l'athlète, le formulaire de demande, un dossier complet avec les résultats sportifs, la talent, card, l'appartenance ou non au programme SAE-SAA et/ou à un CRP, un budget détaillant les frais engendrés par la pratique sportive.		Société de la Loterie Suisse Romande	Règlement interne de la LoRo-Sport NE	www.lorosportne.ch
	Fondation Sport NE	Contribution financière en fonction des critères émis par la Fondation	Soutien annuel	L'athlète (sport individuel)	31. Octobre	info@fondationsport.ch	Commission de Fondation	https://www.fondationsportne.ch/selection.php		sponsors privés		www.fondationsportne.ch
Services	Concept Sports-Arts-Études (enseignement obligatoire)	• Aménagement de l'horaire hebdomadaire • Soutien compensatoire • Dispositif d'accompagnement permettant le suivi de la situation scolaire des élèves concernés • Expertise sportive ou artistique • Expertise médicale • Mesures d'information générale sur la pratique sportive et artistique • Possibilité de scolarisation hors du domicile	Une année scolaire	L'athlète	15 juin	La direction d'école ou à défaut l'autorité scolaire compétente.	La direction d'école ou à défaut l'autorité scolaire compétente.	1) Faire preuve de motivation, de sérieux et de volonté dans son activité scolaire et sportive. 2) Niveau scolaire suffisant 3) Critères sportifs établis par discipline			Arrêté concernant le programme Sports-Arts-Études dans la scolarité obligatoire	https://www.ne.ch/themes/sport-et-loisirs/sport-lecole/sports-arts-etudes-apprentissage

Soutien aux athlètes

	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens an- nuels Origine	Règlements / Bases légalés	Informations
	Conditions-cadres pour sportifs de haut niveau (enseignement post-obligatoire)	Allègement de l'horaire	Une année scolaire	L'athlète	31 mars	Le Lycée Denis-de-Rougemont ou le Lycée Jean Piaget ou le Lycée Blaise-Cendrars ou Le centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE).	La commission d'évaluation est composée: a) de représentants du service ; b) d'un représentant de chacun des lycées cantonaux; c) de deux représentants du CPNE ; d) d'un représentant du service cantonal des sports et/ou du service de la culture; e) d'un médecin ayant une expérience reconnue dans le domaine sportif	1) Être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic card. 2) Être considéré comme espoir sur le plan national ou inter-régional. 3) S'entraîner au moins dix heures par semaine et ceci pendant au moins neuf mois par année.	Chaque discipline a, en plus, ses propres critères d'admission.		Règlement SAE-SAA disponible sur notre site internet, Rubrique Sport à l'école www.ne.ch/sports	Rubrique Sport à l'école www.ne.ch/sports
	Conditions-cadres pour sportifs de haut niveau (apprentissage, formation dual)	Allègement de l'horaire sur le temps en entreprise	Une année scolaire	L'athlète	Dès la signature du contrat d'apprentissage, discussion tripartite entre l'athlète, l'entreprise formatrice et l'école professionnelle	Entreprise formatrice du canton de Neuchâtel selon notamment la liste ci-après .	La commission d'évaluation est composée: a) de représentants du service ; b) d'un représentant de chacun des lycées cantonaux; c) de deux représentants du CPNE ; d) d'un représentant du service cantonal des sports et/ou du service de la culture; e) d'un médecin ayant une expérience reconnue dans le domaine sportif	1) Être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic card. 2) Être considéré comme espoir sur le plan national ou inter-régional. 3) S'entraîner au moins dix heures par semaine et ceci pendant au moins neuf mois par année.	Chaque discipline a, en plus, ses propres critères d'admission.		Règlement SAE-SAA disponible sur notre site internet, Rubrique Sport à l'école www.ne.ch/sports	Page SAA https://www.ne.ch/autorisations/DFDS/SFPO/apprentissage/apprenti/Pages/SAA.aspx
	Concept cantonal sport-élite (études gymnasiales)	- Allègement d'horaire conséquent. - Soutien scolaire. - Accompagnement par un membre du corps enseignant.	Une année scolaire	L'athlète	31 mars	Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Jean Piaget	La commission d'évaluation est composée: a) de représentants du service. b) d'un représentant de chacun des lycées cantonaux; c) d'un représentant du service cantonal des sports et/ou du service de la culture; d) d'un médecin ayant une expérience reconnue dans le domaine sportif	1) Être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic card. 2) Être considéré comme espoir sur le plan national ou international. 3) S'entraîner au moins dix heures par semaine et ceci pendant au moins neuf mois par année.	Le nombre de places est limité à 20 élèves pour chaque année de formation		Conditions-cadres pour sportifs d'élite, septembre 2025	Rubrique Sport scolaire www.ne.ch/sports

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens an- nuels Origine	Rèlements / Bases légalés	Informations
Prestations au mérite	Mérite du sport neuchâtelois	Différents prix (Sportif / Sportive, espoir et équipe)	Annuel	Propositions des clubs, associations et sociétés sportives. Propositions individuelles, des médias ou de la commission du Prix du mérite du sport.	Jusqu'au 10 octobre de chaque année au plus tard.	Service cantonal des sports Rue du Cygne 8 2300 La Chaux-de-Fonds	50% des suffrages sont attribués par le public et 50% par la commission du Prix du mérite du sport.	1) Être domicilié dans le canton de Neuchâtel lors de l'année en cours ou être lié sportive-ment au canton de Neuchâtel et pratiquer un sport reconnu par Swiss Olympic. Les sociétés sportives doivent avoir leur siège dans le canton de Neuchâtel.			Règlement concernant le Prix du mérite du sport neuchâtelois du 14 août 2013	Rubrique Mérite du sport neuchâtelois www.ne.ch/sports